

FAIRE VIVRE UN GAL DANS LA DUREE

Recette du territoire pour un GAL dynamique,
force de proposition et d'innovation, acteur de la mise en œuvre du projet

Ingrédient 1 – Une culture commune et partagée

Etre "partenaire", c'est :

- Prendre part à (association)
- Faire partie de (choix)
- Prendre parti (engagement)
- Faire part de (communication)

Le partenariat local, c'est :

- fédérer les forces vives autour d'un projet
- permettre l'expression de tous
- poser un regard élargi sur les ressources
- assurer une liaison entre les actions
- être au plus près des réalités locales
- gérer avec souplesse et flexibilité

Le partenariat LEADER, c'est :

- expression d'un groupe d'acteurs (publics et privés)
- constitué sous des formes diverses
- en position d'organiser et d'assumer un engagement collectif
- et ayant la légitimité pour gérer des fonds publics

Les composantes d'un partenariat sont :

- Un réseau de relations
- Une coopération fixée contractuellement
- Un climat de confiance
- Une capacité d'organisation et de gestion
- Une géométrie variable en fonction des types de préoccupations

Le groupe d'action local (GAL), c'est :

- équilibré et représentatif des groupes d'intérêt locaux existants, issu des différents secteurs socio-économiques de la zone.
- détermine et met en œuvre 1 SLD, prend des décisions sur l'allocation de ses ressources financières et les gère
- dispose d'un pouvoir de décision
- partenaires privés et associations ≥ 50% partenariat local

Les tâches du groupe d'action local sont d'apporter des appuis à chaque étape du projet pour :

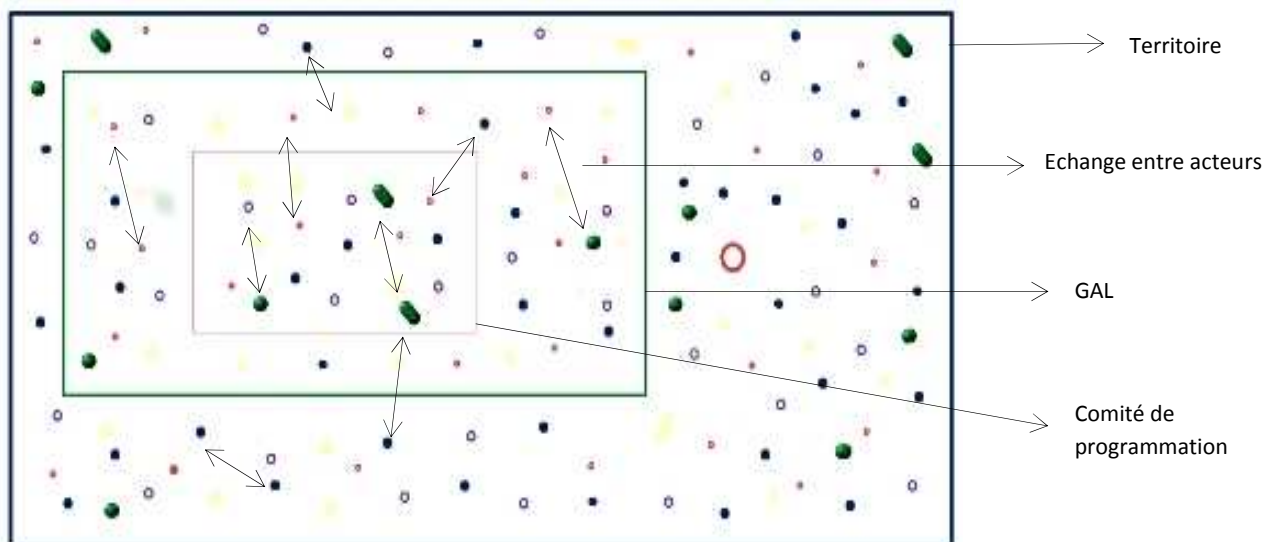
- information, conseil, formation des acteurs
- élaboration, mise en œuvre, suivi de la stratégie
 - évaluation, communication
- programmation des crédits FEADER

- animation et repérage des porteurs de projet
- mise en place de critères et conditions de sélection transparents et non discriminatoire qui préviennent les conflits d'intérêts
- accompagnement et suivi des projets
- impulsion & accompagnement d'actions collectives

Le comité de programmation, c'est :

- une instance de pilotage
- représentatif du GAL
 - Partenariat ne se limitant pas aux seuls acteurs directement concernés par la thématique du projet mais qui associe également des « non spécialistes » (ouverture, prise de recul)
- fonctionnant selon le principe du double quorum
 - 50% des membres
 - dont 50% de représentants du privé

Relations schématisées entre acteurs du territoire – membres du GAL – membre du Comité de programmation

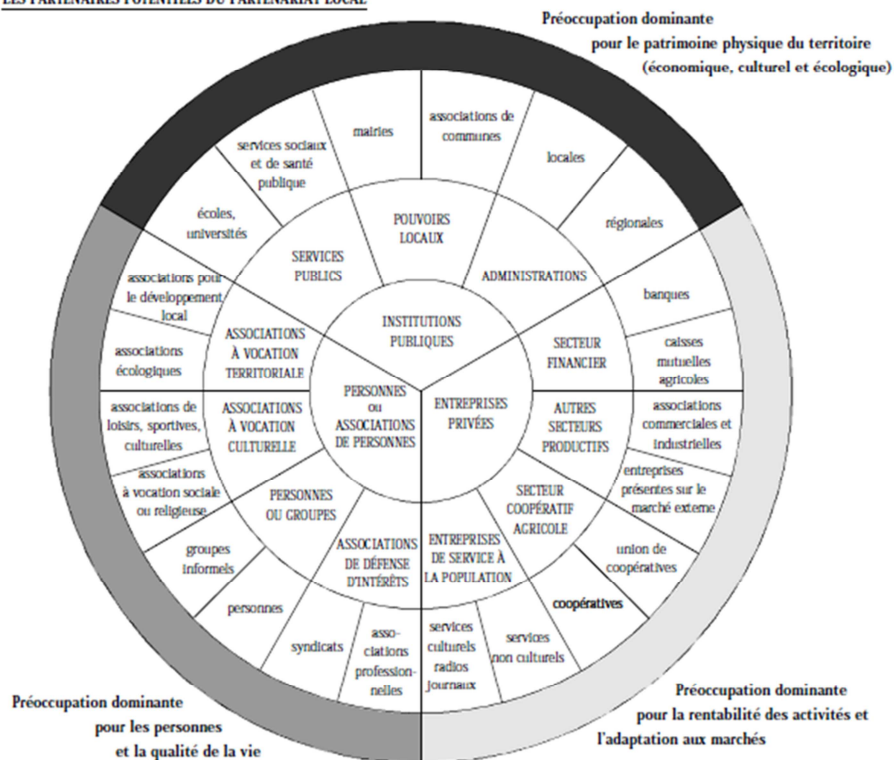


Les fondamentaux LEADER



Les acteurs en présence dans le cadre de partenariat de développement local

LES PARTENAIRES POTENTIELS DU PARTENARIAT LOCAL



Les principaux risques d'écueils sont :

- Transformation du comité en chambre d'enregistrement
- Distorsion dans la sélection des projets : pression consommation, critères de sélection trop limitant
- Manque de connaissances, de compétences pour prise de décision
- Turn-over des membres, démobilisation
 - taille territoire (distance, connaissance)
 - disponibilité
 - motivation
 - difficulté à avoir le double quorum
- Confiscation de la prise de parole au sein du GAL
- Développement du syndrome de la Fée Carabosse : impact négatif de personnes influentes
- Manque de communication, de temps forts mobilisateurs

Les principaux points de vigilance concernent :

- Le travail d'information et de sensibilisation des élus ainsi que des autres chargés de mission sur le fonctionnement du GAL, le rôle de chacun et sur la valeur ajoutée de ce partenariat (meilleure prise en compte des réalités socio-économiques, construction/ confrontation de réseaux d'acteurs, meilleures analyses des projets...)
- Le portage "incarné" des candidatures (élu, technicien)
 - en cas de départ ou de retrait, risque de préjudice à la pérennité de la stratégie et du GAL
 - changements de présidence en début ou milieu de programmation

Ingrédient 2 – Les éléments d'un partenariat réussi

Fiche à compléter notamment avec les éléments ressortis lors des interviews et des mises en commun...

Les facteurs de réussite : forces, compétences mise en œuvre, outils, organisations/gouvernance	Les sources de motivations : ce qui donne du goût : les épices ou le sel ?

NB : à compléter, recroiser avec les éléments évoqués en 2014 dans la session LEADER
« Partenariat Public-Privé »

Ingrédient 3 – Des ressources pour un GAL savoureux

Document à compléter au fil de la journée. Partir notamment des forces et sources de motivations précédemment relevées et réfléchir à l'usage que vous pourriez en faire pour l'animation du GAL, travailler/clarifier le rôle de chacun dans le comité de programmation, etc.

	Au niveau du GAL	Au niveau du Comité de programmation
GOUVERNANCE – PILOTAGE		
VIE DU PARTENARIAT		
COMMUNICATION		
MONTEE EN COMPETENCE		

ROLES DE CHACUN		
ANIMATION		

Quelques ressources complémentaires issues de l'expérience des précédents GAL

1. Mise en place d'une animation dynamique, efficace, reconnue
 - présentation courte et vivante des projets par les porteurs
 - retour du porteur sur le projet réalisé, finalisé
 - organisation de temps dédié à l'échange, au débat stratégique
 - mise en place de comité technique, de groupes thématiques
 - organisation de rencontres entre porteurs de projet, entre membres et porteurs en dehors de l'instance de décision
 - organisation de réunions du GAL ouvertes
2. Mise en place de règles de vie du comité de programmation (règlement intérieur)
 - démission d'office et remplacement d'un membre après 3 absences
 - recours ponctuels à la consultation écrite
 - organisation de réunions décentralisées
 - relance téléphonique des membres
3. montée en compétence des membres
 - réalisation d'un classeur dédié à la vie du GAL (règlement interne, trombinoscope, synthèse de la stratégie...)
 - organisation de formations individuelles et/ou collectives
 - transmission des CR et autres documents systématiquement aux suppléants
4. réalisation d'outils pédagogiques
 - vidéos
 - fiches d'identité

Ingrédient 4 – Une bonne connaissance du contexte

Mots clefs : articulation, pas de doublon, pas de lourdeur dans la gouvernance, place des élus régionaux

Les attentes de la Région vis-à-vis de la gouvernance et de la dynamique territoriale

Si le projet LEADER est proche du projet CDDRA/PSADER :

- Instances LEADER et CDDRA (comité de pilotage, comité de programmation, groupes techniques ou thématiques) regroupées, mutualisées, articulées pour éviter les redondances
- Intégration des 4 référents¹ Région dans les instances du GAL
- Décryptage des rôles et tâches des référents au sein de chaque instance
- Présentation des modalités de fonctionnement des instances, des articulations notamment dans le cadre des préparations des instances de décision ainsi que des mobilisations de l'ingénierie

Si le projet LEADER est sur un périmètre différent :

- Présentation des modalités d'articulation (intelligence territoriale) dans le temps entre les différentes instances, entre les différents acteurs notamment entre Président du GAL et élus régionaux
- Présentation des modalités de coordination pour fluidifier les circuits d'instruction et de décision
- Présentation des modes de gouvernance et de mobilisation d'ingénierie efficaces, en cohérence avec les organisations locales et la stratégie LEADER

Pour l'ensemble des situations, il devra y avoir dans la convention :

- Des schémas d'organisation clairs : gouvernance, mobilisation ingénierie, circuit dossier
- La composition du comité de programmation
- Les obligations des parties respectives : GAL (équipe technique, président, CP), Elu régional
- Les clauses minimales du règlement intérieur du GAL avec les modalités de suivi-évaluation, de mise en réseau, de communication sachant que les attentes européennes/ FEADER portent notamment sur :
 - La transparence : des règles connues dès le début => processus et grilles de sélection
 - La non-discrimination : mêmes règles pour tous
 - Le ciblage : processus de sélection transparent

Les points d'alerte soulevés par la Région

- Des missions LEADER qui se font au détriment des missions CDDRA
- Risque de doublon tant dans la gouvernance locale que dans l'ingénierie

¹ Une fiche technique reprenant les attentes de la Région concernant l'articulation entre CDDRA et LEADER est en cours de préparation. Dans ce document sera précisé le rôle des 4 référents. En attendant, cf. lien site Région mis en fin de document.

En bref, les questions pour lesquelles la Région attend des éléments de réponse dans la convention :

- Qui fait quoi ? Qui finance quoi ?
- Qu'est-ce qui dans mon projet LEADER est proche du projet CDDRA /PSADER /PNR ?
- Qu'est-ce qui ne l'est pas ?
- Comment LEADER est l'occasion de booster la dynamique partenariale territoriale ?
- Quel est le rôle du chef de projet (élu régional) ?
- Quel circuit pour les demandes de subvention quand co-financement régional ?

Recette : Passer du rêve à la réalité

Les axes de travail de mon territoire pour développer un partenariat réussi – Nos éléments de réponse aux questions : **qui, pour qui, quoi, quand, où, comment, avec quels moyens**, etc.

Gouvernance et pilotage (organisation, articulation entre instances décisionnaires locales, entre les instances techniques, entre les instances thématiques, etc.)

Vie du partenariat (lieux, instances, évènements...) => pour des partenaires, acteurs du projet

AUTRES ITEMS A TRAVAILLER POUR « FAIRE VIVRE LE GAL DANS LA DUREE » ET QUE NOUS VOUS INVITONS A DEVELOPPER DANS LA CONTINUITÉ DE CETTE JOURNÉE, DANS VOS TERRITOIRES

Montée en compétences des acteurs

Rôle des membres du GAL, des membres du comité de programmation, du Président du GAL, du directeur de la structure porteuse, de l'équipe technique, etc.

Communication (au sein du comité de programmation, du GAL, à l'intention des porteurs de projet, vis-à-vis des partenaires en dehors du GAL, vis-à-vis de la population, etc.)

Animation

Prochaines étapes pour la réalisation de cette recette

Feuille de route du GAL pour les 6-12 mois à venir : par quoi nous commençons ? Les points clefs ?
Quelle action mettre en place ? Quel outil développer, acquérir en ce qui concerne la

	Gouvernance et pilotage	Vie du partenariat
Pour décembre			
Pour mars 2016			
Pour juillet 2016			
Pour septembre 2016			

Mes actions concrètes pour aider à sa réalisation

Par quoi je commence ? Qu'est-ce que je peux faire à mon niveau que je sois animateur-chef de projet LEADER, chargé de mission sur le territoire, élu, représentant de la société civile, etc. ?

Action 1

Action 2

Action ...

Annexe : quelques ressources à disposition des territoires

Quelques sites Internet

- Europe en Rhône-Alpes : <http://www.europe-en-rhonealpes.eu/>
- FEADER en Rhône-Alpes : <http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Leader-en-Rhone-Alpes>
- Cap Rural :
 - Forum LEADER 2013 : <http://caprural.org/leader50/ressources/forum-2013-blog>
 - Accompagnement LEADER 2014 : <http://caprural.org/leader50/132-accompagnement-appui-territoires>
- Le Réseau rural français
 - Espace LEADER : <http://www.reseaurural.fr/territoires-leader/leader/presentation>
 - L'évaluation nationale LEADER : [http://www.reseaurural.fr/files/rapport_evaluation_miparcours_leader_national .pdf](http://www.reseaurural.fr/files/rapport_evaluation_miparcours_leader_national.pdf)
- Le Réseau rural européen : <http://enrd.ec.europa.eu/fr/leader/leader-tool-kit>
- Les travaux menés au titre du Réseau LEADER + : <http://www.una-leader.org/>
- Les travaux menés au titre de LEADER II : http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leader2/dossier_p/fr/contents.htm

Outils mis en place par des GAL au fil des programmations

- Exemple de classeur à destination des membres du comité de programmation : <http://caprural.org/component/jdownloads/viewdownload/40-autres-ressources-autres-ressources1/668-appui-leader-intervention-philippe-beluze-appui-leader-intervention-de-philippe-beluze?Itemid=84>

Témoignages

- Le fonctionnement du GAL 2007-2013 en Pays voironnais : <https://www.youtube.com/watch?v=ScJQEVivPOs>

Autres ressources

- Guide pratique à l'usage des territoires candidats à l'appel à projet LEADER et de leurs partenaires réalisé par le Réseau rural d'Aquitaine : <http://aquitaine-pqa.fr/index.php/politiques-et-dispositifs/leader-2014-2020/download/1419/1874/16> => Apport d'information, de définition sur plusieurs points LEADER

Pour aller plus loin sur le rôle et les missions du chef de projet régional ainsi que les instances de gouvernance d'un CDDRA :

- La délibération de 2012 : http://territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf_deliberation_12.07.212.pdf
- Le guide CDDRA : http://territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf_Guide_CDDRA_juillet_2012.pdf